



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Chemin des Colombettes 34
CH-1211 GENEVE 20
SUISSE

La Haye, le 5 février 2020

Contact: Gerda Veltman

Nos réf: REG/OPPO/2015857

Téléphone: +31 70 349 12 09

Dossier: HUGO BOSS Trade Mark Management GmbH & Co. KG (E 000049221, E 002342038) vs BOSSA
TICARET VE SANAYI İŞLETMELERİ TÜRK ANONİM ŞİRKETİ, Güzelevler Mahallesi (I 1196024)

Concerne : Avis de refus provisoire consécutif à une opposition - refus provisoire
partiel

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous faisons parvenir un avis de refus partiel provisoire d'un enregistrement international, consécutif à une procédure d'opposition. Nous vous remercions de l'adresser dans les meilleurs délais au titulaire de l'enregistrement concerné ou, le cas échéant, à son mandataire. Les coordonnées requises par votre Office, conformément à la règle 17(2) et (3) du règlement d'exécution commun, sont les suivantes :

I. Numéro de l'enregistrement international :

1196024

II. Nom et adresse du titulaire de l'enregistrement international :

BOSSA TİCARET VE SANAYİ İŞLETMELERİ TÜRK ANONİM ŞİRKETİ
Güzelevler Mahallesi,
Girne Bulvarı, 7. Km., No: 236
Yüreğir/ADANA
Turquie

III. Motif de refus :

Pays-Bas

ABN AMRO

IBAN NL68ABNA0240036700

BIC: ABNANL2A

Belgique

BNP Paribas Fortis

IBAN BE 24 0014 3183 0538

BIC: GEBA BEBB

Luxembourg

BGL BNP Paribas

LU 50 0030 0556 7430 0000

BIC: BGLL LULL

Boîte Postale 90404

NL-2591 LK La Haye

t +31 70 349 11 11

i www.boip.int

Le 4 février 2020, une opposition a été introduite contre l'enregistrement international susmentionné. L'opposition est recevable. Vous trouverez en annexe un document comprenant les données relatives à cette opposition. Dispositions légales : article 2.18 de la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle. Les articles 2.14 et 2.16 sont applicables (voir notre site internet).

IV. Coordonnées de la marque sur laquelle l'opposition est basée (voir copie en annexe) :

no. d'enregistrement (1): voir annexe
date de dépôt : voir annexe
marque : voir annexe
titulaire de la marque : voir annexe
liste des produits et/ou services sur lesquels l'opposition est fondée : voir annexe

no. d'enregistrement (2): voir annexe
date de dépôt : voir annexe
marque : voir annexe
titulaire de la marque : voir annexe
liste des produits et/ou services sur lesquels l'opposition est fondée : voir annexe

V. Produits et/ou services qui pourraient être affectés par l'opposition :

voir annexe

VI. Recevabilité provisoire pour une partie des droits invoqués :

Pas d'application.

VII. Début de la Procédure :

La procédure commence le 6 avril 2020, c'est-à-dire à l'issue du délai communément appelé 'cooling-off' de deux mois. Le moment venu, vous recevrez un avis vous informant du début de la procédure.

VIII. Irrégularités :

Un mandataire doit avoir un domicile ou un siège dans l'Union européenne ou l'Espace économique européen. C'est pourquoi nous vous prions de nous communiquer une adresse (de correspondance) sur ce territoire.

IX. Explication concernant la langue de la procédure :

L'opposant a indiqué qu'il préfère le néerlandais comme langue de la procédure. Etant donné qu'il s'agit d'une marque internationale, la langue de la procédure est la langue de l'Office Benelux (français ou néerlandais) choisie par le défendeur dans un délai d'un mois à partir de la présente notification soit au plus tard le 5 mars 2020. A défaut de choix, la langue de la procédure sera le néerlandais

Le défendeur peut modifier les choix linguistiques en accord avec la partie adverse, jusqu'au début de la procédure.

***X. Oppositions multiples :***

Pas d'application.

Enfin, le défendeur peut en accord avec la partie adverse, demander la suspension de la procédure d'opposition. Cette suspension dure quatre mois et peut être prolongée par périodes successives de la même durée. Durant une suspension sur demande conjointe, chaque partie peut à tout moment en demander la levée. Avant le début de la procédure, la suspension ou sa prolongation est gratuite durant les 12 premiers mois.

Toute correspondance dans la procédure d'opposition doit être dirigée à l'Office Benelux de la Propriété intellectuelle.

Conformément au règlement d'exécution, la présente notification est également adressée à la partie adverse.

Nous espérons que ces informations vous ont été utiles et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Meilleures salutations,

Gerda Veltman
Examineur

Opposition
Numéro : 2015857
date d'introduction : 04-02-2020

Coordonnées de l'opposant et du (des) droit(s) invoqué(s)

OPPOSANT

HUGO BOSS Trade Mark Management GmbH & Co. KG
Dieselstrasse 12
72555 Metzingen
Allemagne

MANDATAIRE

BINGH Advocaten
Stadhouderskade 14 A
1054 ES Amsterdam
Pays-Bas

Droit invoqué 1

Marque : BOSS
Numéro : E 000049221
Date du dépôt : 01-04-1996
Date d'enregistrement : 29-01-2009
Date de début de l'obligation d'usage : 29-01-2009
Date de priorité :
Date d'échéance : 01-04-2026
Classes : 3 9 10 12 14 16 18 20 24 25 27 28 29 30 31 32 35 42
Classes sur lesquelles l'opposition est basée :

- 24** *Tous les produits / services protégés par l'enregistrement*
- 25** *Tous les produits / services protégés par l'enregistrement*
- 27** *Tous les produits / services protégés par l'enregistrement*

Droit invoqué 2

Marque : BOSS
Numéro : E 002342038
Date du dépôt : 16-08-2001
Date d'enregistrement : 08-06-2006
Date de début de l'obligation d'usage : 08-06-2006
Date de priorité :
Date d'échéance : 16-08-2021
Classes : 23 24 26
Classes sur lesquelles l'opposition est basée :
Tous les produits / services protégés par l'enregistrement

Opposition
Numéro : 2015857
date d'introduction : 04-02-2020
(suite)

Coordonnées du défendeur

DEFENDEUR

BOSSA TICARET VE SANAYI ISLETMELERI TÜRK ANONIM SİRKETİ, Güzelevler Mahallesi
Girne Bulvarı 7. Km. 236
Yüreğir/Adana
Turquie

MANDATAIRE

DESTEK PATENT ANONIM SİRKETİ, Konak Mahallesi, İzmir Yolu Caddesi
Ruzi Is Merkezi Apt. 95/1B
16110 Nilüfer Bursa
Turquie

MARQUE :



Bossa

Numéro : I 1196024

Date du dépôt : 26-06-2019

Date de publication : 05-12-2019

Classes : 23 24 25

Classes contre lesquelles l'opposition est dirigée :

- 23** *Yarns and threads for textile use, sewing threads, embroidery threads, knitting threads, cotton threads and elastic threads for textile use.*
- 24** *Woven textiles, namely, fabrics for use in the manufacture of clothing, towels, table linen, bed linen, household linen, non-woven textiles, namely, fabrics for use in the manufacture of clothing, towels, table linen, bed linen, household linen, fiberglass fabrics for textile use, fabric impervious to gases for aeronautical balloons, waterproof fabrics, namely, waterproof fabric for manufacturing clothing, furniture, luggage and automobile upholstery, gummed waterproof cloth, fabric of imitation animal skins, textile linings, namely, linen lining fabric for shoes, unfinished textile for the manufacture of linings for garments, textile used as lining for clothing, buckram, filtering materials of textile, namely, chemical fiber fabrics, synthetic fiber fabrics, inorganic fiber mixed fabrics all for use in filtering liquids and powders, quilts of textile, blankets, washing mitts, bath linen, hand towels, face towels of textile, bathing towels, tapestries of textile, traveling rugs, namely, lap rugs, curtains of textile, shower curtains of textile, shower curtains of*

Opposition

Numéro : 2015857

date d'introduction : 04-02-2020

(suite)

plastics, oilcloth for use as table cloths, bed blankets, bed sheets, bedspreads, bed linen, diapered linen, pillowcases, quilt covers, furniture coverings of textile, namely, unfitted fabric furniture covers, upholstery fabrics, table napkins of textile, bed covers of paper, banners of textile, namely, cloth banners, lags not of paper, namely, cloth flags, fabric flags, cloth labels

25

Clothing, namely, trousers, jackets, overcoats, coats, skirts, suits, jerseys, waistcoats, shirts, ready-made leather linings (parts of clothing), T-shirts, sweatshirts, dresses, bermuda shorts, shorts, pajamas, pullovers, jeans, tracksuits, rainwear, beachwear, bathing suits, swimming suits, clothing for sports (for exclusive use for sports), clothing for babies, namely, shirts, pants, coats, dresses, Underclothing, namely, boxer shorts, brassieres, briefs, pants, socks, footwear, namely, shoes excluding orthopedic shoes, sandals, waterproof boots, walking boots, booties, sporting shoes, slippers, shoe parts, namely, heelpieces, insoles for footwear, footwear uppers, headgear, namely, caps, skull caps, sports caps, hats, berets, gloves (clothing), stockings, belts (clothing), camisoles, sarongs, scarves, neck scarves, shawls, collars, neckties, ties, suspender belts.

L' opposition est recevable